



## **COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX ARCHIVES DE FRANCE**

**SÉANCE EN DATE DU 29 JANVIER 2015, 14H30**

**COMPTE RENDU**

## *Membres du comité présents*

### Ministère de la Culture et de la communication (MCC) :

Vincent BERJOT délégué interministériel aux archives de France et directeur général des patrimoines, président du comité

### Service interministériel des archives de France, secrétariat général du comité :

Hervé LEMOINE, directeur chargé des archives de France

Hervé DELMARE, délégué à la coordination et au pilotage des services publics d'archives

Claire SIBILLE, chef du bureau de l'archivage numérique, des normes et référentiels

### Services du Premier ministre :

Jacques MARZIN, directeur interministériel des systèmes d'information et de communication de l'État et représentant Laure de LA BRETECHE, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique

### Ministère des affaires étrangères :

Direction des archives diplomatiques

Isabelle RICHEFORT, représentant Richard BOIDIN, directeur des archives diplomatiques

### Ministère de la défense :

Philippe NAVELOT, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives

Laurent VEYSSIERE, chef de la délégation des patrimoines culturels (DMPA)

Nathalie MORIN, chef du bureau de la politique des archives et des bibliothèques (DMPA)

### Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :

Alain GRAS, chef du service de l'environnement professionnel

Françoise ROMAGNE, chef du bureau documentation et archives

Marie LAPERDRIX, bureau documentation et archives

### *Grand invité et experts*

### Sur le programme interministériel VITAM :

Jean-Séverin LAIR, sous-directeur des systèmes d'information du ministère de la Culture et de la communication

### Sur les provenances d'œuvres récupérées après la Seconde Guerre mondiale :

Jean-Pierre BADY, Commission d'indemnisation des victimes de spoliation

Marie-France LEGUELTEL, Commission d'indemnisation des victimes de spoliation

Emmanuel PENICAUT, chef du bureau des études et des partenariats scientifiques (SIAF)

Vincent LEFEVRE, sous-directeur des collections (SMF)

Philippe SAUNIER, chef du bureau de l'inventaire des collections et de la circulation des biens culturels (SMF)

## ◆ PROGRAMME VITAM ET DÉCLINAISONS MINISTÉRIELLES

Le 24 novembre dernier, la DISIC a annoncé que le Commissariat général à l'investissement (CGI) consentait à financer le programme VITAM dans le cadre du volet « Transition numérique » du PIA2 et la convention entre l'État et la CDC créant le fonds a été signée le 12 décembre 2014. Ce n'est pas le projet en lui-même, qui bénéficiait du soutien fort de la DISIC de par son caractère exemplaire, mais bien le caractère budgétairement dérogatoire du PIA2 qui a retardé la décision de financement. Un rapprochement avec la Bibliothèque nationale de France (BnF) a été opéré à l'initiative de la DISIC. La collaboration et les échanges d'expériences entre les équipes de la BnF et l'équipe projet VITAM semblent être privilégiés plutôt que la réutilisation des technologies utilisées pour le développement de la plate-forme SPAR.

### **Objectifs du programme**

Le programme retenu dans le cadre du PIA a un double objectif :

- d'une part, le développement d'une brique de back-office d'archivage numérique et sa mise en place dans les trois ministères porteurs ;
- d'autre part, la fourniture à tous les acteurs publics d'une brique de back-office d'archivage numérique facilement intégrable et réutilisable.

Le premier objectif est prioritaire et conditionne la réussite du programme. Toutefois, le deuxième objectif permettra de rentabiliser l'investissement d'avenir et sera donc considéré comme un gage de réussite par le CGI.

### **Gouvernance**

Le programme est placé sous la responsabilité du directeur interministériel des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC), en liaison étroite avec le délégué interministériel aux Archives de France (DIAF).

Le comité directeur est en charge du pilotage stratégique du programme en termes de métier archives et de grands objectifs. Il est le garant du respect des engagements de tous les acteurs.

Le comité de pilotage est chargé de la coordination globale du programme et du suivi des projets ministériels. Il doit notamment valider les principaux choix techniques et fonctionnels du projet de solution interministérielle et des projets ministériels pouvant avoir un effet sur la solution interministérielle.

Par ailleurs, il est précisé qu'au-delà de 9 millions d'euros, les ministères porteurs (a priori ministères de la Culture et de la communication et de la Défense) devront faire avaliser par la DISIC les projets d'implémentation ministériels de la brique logicielle (article 3 du décret du 1er août 2014 relatif aux systèmes d'information de l'État).

### **Stratégie de lancement**

Les actions les plus importantes à court terme pour le lancement du programme sont :

- la signature de la convention liant les Services du Premier ministre (SPM) et les trois ministères porteurs ;
- la signature de la convention VITAM entre le Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique et la Caisse des dépôts et consignations (première convention avec la CDC dans ce domaine ; les travaux commencent le 30 janvier) ;
- la mise à disposition des ressources humaines destinées à intégrer l'équipe interministérielle de conduite du programme déjà présentes, dont le directeur de

- programme, et la mise à disposition des locaux et moyens (voir ci-dessous) ;
- la réunion du comité directeur de lancement, qui définira officiellement les orientations stratégiques, les choix opérationnels d'organisation du programme et la feuille de route du programme. Elle pourrait être organisée dans la deuxième semaine de mars.

### **Macro-planning**

Un macro-planning a été établi au sein des instances de préfiguration du programme. Le lancement officiel du programme est prévu pour le 2 mars. Les premières interfaces pourraient être visibles en avril 2016, ce qui permettrait aux projets ministériels de commencer à spécifier finement leurs CCTP. La version 1 pourrait être livrée en avril-mai 2017, les versions 2 et 3 respectivement en juillet 2017 et en octobre-novembre 2017.

### **Portage de l'équipe par la DISIC**

L'équipe programme doit pouvoir assurer la bonne réalisation de toutes les opérations concernant le programme, sans s'appuyer sur les moyens de la DISIC, sauf pour un apport d'expertise ponctuelle. A ce titre, les ministères devront assurer la prise en charge des frais de mission des personnels qu'ils mettent à disposition.

Contrairement à ce qui est indiqué dans l'article 7 du projet de convention entre les SPM et les trois ministères, les Services du Premier ministre SPM ne sont pas en capacité pour le moment de mettre des locaux à disposition de l'équipe interministérielle de conduite du programme. Le projet de convention devra être donc revu sur ce point. Les trois ministères doivent faire des propositions. L'objectif est d'éviter la répartition dans des locaux différents de l'équipe qui devrait comprendre à terme 30 personnes.

### **Constitution de l'équipe**

Les membres de l'équipe, y compris le directeur de programme, sont mis gratuitement à disposition du SGG. Il n'y a pas de transfert d'emploi.

Les membres de l'équipe programme déjà identifiés sont mis à disposition à compter du 2 mars 2015.

Concernant le recrutement du reste de l'équipe (1 archiviste, 3 chefs de projet techniques, 3 gestionnaires de plate-forme), les ministères doivent s'efforcer de recruter les profils adéquats avant la fin avril 2015.

Les équipes sur les projets ministériels devront également être mises en place pour assurer l'articulation globale du programme dès son lancement.

### **Communication**

Concernant la communication sur le programme, les cabinets des trois ministères concernés (ministère de la Culture et de la Communication, ministère de la Défense et ministère des Affaires étrangères et du Développement européen) sont invités à se rapprocher du cabinet du secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification auprès du Premier ministre pour une meilleure coordination. Une présentation officielle est prévue au Syntec fin mai, après rédaction du/des marchés de réalisation. Une présentation dédiée aux PME du monde numérique pourrait être aussi organisée avec l'aide du MAE au même moment. La direction du programme coordonnera la communication institutionnelle des acteurs du programme après le lancement officiel du

programme.

## **État de mise en place des projets ministériels**

### ***Ministère de la Culture et de la communication***

- Projet ADAMANT (plate-forme des Archives nationales)

Le portage du projet est assuré par une équipe de 4 ETP : un directeur de projet, un chef de projet fonctionnel et deux chefs de projets techniques chargés respectivement des aspects applicatifs et infrastructure (pour ces deux derniers postes, les recrutements doivent aboutir au printemps 2015). la direction du projet est placée directement sous la responsabilité de la directrice de l'appui scientifique des Archives nationales.

Le projet ADAMANT représente un budget d'investissement de 7,7 millions d'euros entre 2014 et 2019. Les crédits ont fait l'objet d'une inscription au budget triennal « Archives électroniques » par le MCC.

Le projet sera mené selon un calendrier parallèle à celui du programme VITAM. Le projet est en cours de cadrage. La mise en production d'une version 1 est prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2017, suivie de celle de versions 2 (2<sup>e</sup> semestre 2018) et 3 (2<sup>e</sup> semestre 2019) selon la même logique itérative que le programme interministériel.

- Projet AD-Essor

Outre le développement d'une plate-forme d'archivage numérique définitif pour les Archives nationales (projet Adamant), le programme interministériel Vitam a une autre déclinaison au MCC : le projet AD-Essor. Ce projet vise à accélérer le développement des plates-formes d'archivage numérique publiques dans les collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire.

Un chef de projet a été recruté par le SIAF pour ce projet dont le budget sur 2015-2019 est de 4,12 millions d'euros.

### ***Ministère de la Défense***

Le projet Garde v2/ArchiPél a pour objectif de mettre en place une plate-forme permettant la prise en charge et la gestion des archives du ministère de la Défense quel que soit leur support. Le budget de ce projet ministériel sur 2015-2019 est de 9,95 millions d'euros, hors charges RH internes. La constitution de l'équipe projet d'un point de vue fonctionnel est en cours. Une responsable de conduite de projet (technique) a été recrutée en décembre 2014.

### ***Ministère des Affaires étrangères et du Développement européen***

Le projet Saphir (Système d'Archivage Pérenne pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour objectif de mettre en place du système d'archivage électronique basé sur la solution Vitam au ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Le budget de ce projet ministériel sur la période 2015-2019 est de 2,79 millions, hors charges RH internes. L'équipe fonctionnelle a été définie comme suit : une directrice de projet et un chef de projet fonctionnel. L'équipe technique sera définie après prise de

connaissance par le nouveau DSI, Philippe Lefort.

## **◆ PRESENTATION DU RAPPORT DEFINITIF DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROVENANCES D'OEUVRES RECUPEREES APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'occupant allemand organise un pillage systématique des œuvres d'art possédées par les Juifs. On estime à 100 000 environ le nombre de biens spoliés en France et envoyés en Allemagne. Dès 1945, la France fait des restitutions d'œuvres d'art une priorité, au titre des réparations dues par l'Allemagne, et eu égard aux violations que les saisies nazies ont représentées pour les spoliés. Le gouvernement provisoire confie la responsabilité des restitutions d'œuvres d'art à l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), tout particulièrement à la Commission de récupération artistique (CRA, active de 1945 à 1949), qui se charge des recherches relatives à la récupération et à la restitution de ces biens. Parmi les 60 000 objets retrouvés, 45 000 sont restitués avant 1950, et 12 000 vendus par l'administration des Domaines entre 1950 et 1953, tandis qu'une sélection de 2 143 objets ou lots est confiée sous l'appellation des Musées nationaux récupération (les MNR) à la garde des Musées nationaux, soit que leur qualité soit exceptionnelle, soit qu'ils permettent d'enrichir les collections des musées en régions. Si parmi les biens classés MNR tous ne sont pas spoliés, un travail de recherche permet d'en identifier 163 « très certainement spoliés ».

Dans les années 1990, avec la chute du mur de Berlin et les politiques de restitution volontaristes de certains pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou les États-Unis, une nouvelle dynamique émerge en France, pour progresser dans la recherche des œuvres spoliées. Suite aux travaux de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France présidée par Jean Matteoli en 1997-1998, la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS) est créée en 1999 pour examiner les demandes individuelles, formulées par les victimes ou par leurs ayants droit, et « rechercher et proposer les mesures de réparation, de restitution ou d'indemnisation appropriées ». Un site Internet baptisé Rose Valland est créé, donnant notamment accès au Répertoire des biens spoliés et aux photographies prises par l'état-major de commandement du Reich au Jeu de Paume, où les œuvres spoliées étaient stockées avant leur départ pour l'Allemagne.

Dès sa prise de fonction comme ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti entend mener une politique résolue de recherche des propriétaires spoliés. La mise en place, en mars 2013, d'un groupe de travail sur la provenance des œuvres spoliées fait suite à une proposition de Jean-Pierre Bady, membre du collège délibérant de la CIVS. Cette initiative rencontre également les propositions du rapport de la sénatrice Corinne Bouchoux, adopté par la commission de la culture du Sénat, le 16 janvier 2013. Dirigé par France Legueltel, rapporteur à la CIVS, le groupe de travail est composé de chercheurs et de conservateurs du Service des Musées de France (SMF) et des musées nationaux concernés, de la CIVS, des Archives nationales et des archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Le 27 novembre 2014, le groupe remet son rapport définitif à la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin. Ses travaux ont abouti à l'identification des propriétaires au moment de leur spoliation de 27 œuvres MNR ; sous réserve de l'identification précise de leurs ayants droit actuels, ces œuvres pourraient donc être restituées. Par ailleurs, le groupe préconise la création de

nouveaux outils ou l'amélioration des outils existants pour permettre un croisement amélioré des sources. Cela passe notamment par l'exploration de fonds d'archives encore peu exploités, par la poursuite de la numérisation des catalogues des ventes publiques sous l'Occupation conservés à l'Institut national de l'histoire de l'art (INHA) et dans d'autres bibliothèques, numérisation soutenue par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, et par la réactualisation du « Guide des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions », publié en 2000 par la Mission Mattéoli. Les travaux du groupe ont aussi permis la vérification et l'actualisation de nombreuses fiches du catalogue en ligne du site Internet Rose Valland. Il est enfin proposé de créer une base de données sur l'ensemble des œuvres restituées à leurs propriétaires ou leurs ayants-droit, après récupération en 1945. Ces préconisations ont été reprises partiellement dans le rapport d'information sur « la gestion des réserves et dépôts des musées » rendu par la députée Isabelle Attard en décembre dernier, qui demande notamment la numérisation généralisée des œuvres et la mise à disposition gratuite pour celles entrées dans le domaine public.

Dans la perspective de la poursuite de l'amélioration du traitement des MNR, il est donc proposé :

- d'actualiser le « Guide des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions » pour ce qui concerne plus spécifiquement les œuvres d'art et de le rendre accessible sur Internet afin d'en faciliter les mises à jour ultérieures ;
- d'établir une programmation raisonnée de la numérisation et d'indexation de certains fonds d'archives publiques (notamment archives des services français de la récupération artistique et de l'OBIP, détenues par le ministère des Affaires étrangères et du développement européen) ; des opérations de mécénat pourraient être envisagées comme cela a déjà été le cas par le passé avec la Fondation du mémorial de la Shoah ;
- de faire en sorte que les documents préparatoires relatifs aux travaux de la mission Mattéoli soient versés aux Archives nationales pour y être classés, inventoriés et rendus accessibles (sous réserve de l'obtention de dérogations) ;
- de rencontrer le président de l'Association des généalogistes familiaux pour solliciter un mécénat de compétences dans la recherche des ayants-droits des 27 œuvres MNR.

**Le point 3 (point d'information sur la coopération internationale)** de l'ordre du jour est repoussé, faute de temps, à une prochaine réunion du Comité interministériel aux archives de France.

*La séance est levée à 16h30.*

<b>Une prochaine réunion est programmée le 1<sup>er</sup> juillet prochain à 14h30.</b>
---

Pour le Comité interministériel aux Archives de France,  
son secrétaire,

Hervé Lemoine,  
Directeur chargé des Archives de France